



Communiqué

Bordeaux, le 16 septembre 2014

5èmes Rencontres des Dirigeants de Collectivités d'Aquitaine
30 octobre 2014 / Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux - Pessac

Réflexions sur le devenir des territoires

La commune peut-elle être soluble dans l'intercommunalité ?

Depuis 2009, les **Rencontres des Dirigeants de Collectivités d'Aquitaine** constituent un rendez-vous annuel majeur pour tous les acteurs du secteur territorial de la région Aquitaine. La 5^{ème} édition de cette journée de dialogue et de concertation, organisée par le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales, en partenariat avec la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux - Pessac, se tiendra le 30 octobre. À cette occasion, organisateurs et participants échangeront sur le devenir des communes.

Depuis quelques années, l'organisation territoriale de la République est au cœur du débat public. Au travers des réformes législatives passées, et des projets de réformes législatives à venir, se redessine progressivement une nouvelle organisation. Le développement constant de l'intercommunalité, l'affirmation des métropoles, le redécoupage des régions, la disparition annoncée des départements en sont les axes principaux et récurrents. Parallèlement, le cas de la commune et son devenir suscitent des propositions très contradictoires et finalement peu consensuelles. Dans le contexte actuel, accentué par la promulgation de la loi MAPTAM* et les débats qui s'annoncent au Parlement pour le mois de novembre, la commune apparaît comme un échelon nécessaire par sa proximité, mais en retrait par rapport à la montée en puissance du fait intercommunal. La commune peut-elle néanmoins être totalement soluble dans l'intercommunalité ? C'est à cette question majeure que les intervenants de cette édition tenteront d'apporter des éléments de réponse, en organisant une table ronde et six ateliers thématiques. 300 participants y sont attendus.

La matinée sera axée sur la prospective, avec une **table-ronde organisée à 10h et intitulée : « La commune peut-elle être soluble dans l'intercommunalité ? »**. Trois référents majeurs échangeront sur ce thème :

■ **Nicolas KADA**, Professeur agrégé de droit public à l'Université de Grenoble, Directeur du CERDHP (Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration publique), Vice-président du Conseil Scientifique du GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe), Membre du bureau de l'Association Française de Droit des Collectivités Locales (AFDCL),

■ **Maurice GOZE** Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Bordeaux Montaigne, Directeur de l'Institut d'aménagement de tourisme et d'urbanisme (IATU),

■ **Pascal COMBEAU**, Professeur des universités, Directeur du mastère 2 professionnel Droit des collectivités territoriales à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux, Directeur du Département d'études juridiques et économiques de Périgueux (DEJEP).

**Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.*

Service de presse : Canal Com / Noëlle Arnault – David Chevalier ■

+33 (0)5 56 79 70 53 – agence@canal-com.eu – visuels téléchargeables sur canal-com.eu ■

5^{ÈMES} RENCONTRES DES DIRIGEANTS DE COLLECTIVITÉS D'AQUITAINE

À partir de 14H30, six ateliers - dont un réservé aux étudiants - cibleront les axes actuels de réflexion des Directeurs Généraux : calcul du coefficient de mutualisation, gestion des ressources humaines, contentieux liés au PLU, usage de la délégation de service public, harcèlement moral dans la fonction publique.

Sous la présidence de Stéphane Bussone (*Président AQUITAINE du SNDGCT / Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Jean-de-Luz*), cet événement transversal et ambitieux rassemblant l'ensemble des dirigeants territoriaux et experts des entreprises travaillant aux côtés des collectivités au service des administrés, permettra en parallèle de mettre en valeur ces métiers auprès des étudiants de la Faculté de Droit, futurs dirigeants territoriaux.

- 9h30 : Discours d'accueil
- 10h00 : Table ronde
- 14h30 : Ateliers thématiques
- 16h00 : Fin des ateliers

Programme et inscriptions sur
www.lesrencontresdaquitaine.fr



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

10h / Table ronde :

« *La commune peut-elle être soluble dans l'intercommunalité ?* »

Intervenants

- **Nicolas KADA**, Professeur agrégé de droit public à l'Université de Grenoble, Directeur du CERDHAP (Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration publique), Vice-président du Conseil Scientifique du GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe), Membre du bureau de l'Association Française de Droit des Collectivités Locales (AFDCL),
- **Maurice GOZE** Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Bordeaux Montaigne, Directeur de l'Institut d'aménagement de tourisme et d'urbanisme (IATU),
- **Pascal COMBEAU**, Professeur des universités, Directeur du mastère 2 professionnel Droit des collectivités territoriales à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux, Directeur du Département d'études juridiques et économiques de Périgueux (DEJEP).

Animatrice

- **Florence LERIQUE**, co-directrice du mastère 2 Droit des Collectivités Territoriales et maître de conférence en droit public à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux.

- En 2013, les Rencontres des Dirigeants des Collectivités d'Aquitaine s'interrogeaient sur l'avenir de la décentralisation.

©DR



■ **Atelier n° 1** - Co-animé par **Jacques Barcouzareau, Philippe Carbo, Pascal Combeau et Alain Pariente**.

Ce premier atelier rassemblera les étudiants de l'Université Bordeaux - Pessac, de la licence professionnelle Métiers de l'administration territoriale et du Master professionnel Droit des collectivités territoriales. Il leur permettra de confronter leurs connaissances théoriques aux pratiques des collectivités territoriales.

■ **Atelier n° 2 « Le coefficient de mutualisation »** - Animé par **François JARRY**, directeur « Ressources et ingénieries financières » à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce rendez-vous se focalisera sur le coefficient de mutualisation (création de la loi MAPTAM). Si le but premier de ce dispositif est de générer des économies en matière de masse salariale, il apparaît encore comme une équation d'une grande complexité et suscite de nombreuses interrogations. Comment est-il calculé ? Quel peut être son véritable impact financier ? Autant de questions auxquelles il tentera d'apporter des éléments de réponses.

■ **Atelier n° 3 « Comment préparer les transferts de personnel vers l'intercommunalité »** - Co-animé par **Jérôme TOURNE**, DRH de la ville de Pessac, chargé d'enseignement à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux, et **Didier ALLAIS**, Directeur Secteur Public, Société MANPOWER.

À l'heure où le bouleversement institutionnel se précise, les collectivités locales et les EPCI sont confrontés aux transferts de compétence et à la mise en place d'une mutualisation imposée. Les personnels se trouvent en premier lieu impactés par ces réformes et de ce fait, la bonne gestion des ressources humaines constitue pour les collectivités un enjeu managérial majeur.

■ **Atelier n° 4 « Le juge administratif face au PLU »** - Animé par **Pierre LARROUMEC**, Vice-président du tribunal administratif de Bordeaux, chargé d'enseignement à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux.

Le PLU, document d'urbanisme de référence, laisse désormais une large part à l'interprétation, entraînant un nombre toujours plus important de litiges. Cet atelier permettra de connaître la position du juge administratif et la manière dont il appréhende les contentieux d'urbanisme.

■ **Atelier n° 5 « La délégation de service public : un outil à manier avec précaution »** - Animé par **Cyril CAZCARRA**, avocat de droit public, Barreau de Bordeaux, maître de conférences associé à la faculté de droit et de science politique de Bordeaux.

La délégation de service public est un concept juridique complexe. Souvent confondu avec les marchés de prestations de service, il présente des particularités et notamment un enjeu économique important qu'il est indispensable de bien maîtriser.

■ **Atelier n° 6 « Le harcèlement moral dans la fonction publique »** - Co-animé par Maître **Jérôme DIROU**, avocat au barreau de Bordeaux, et un **représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale**.

Le harcèlement moral est une thématique qui a intégré le monde du travail de façon significative au cours de cette dernière décennie, intéressant tant le droit communautaire, le droit social que le droit de la fonction publique. Tant le législateur que le juge administratif lui accordent aujourd'hui une importance toute particulière. Comment gérer ce délicat problème qui « n'arrive pas qu'aux autres » ?